### N° 147

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 mai 1968.

## PROPOSITION DE LOI

tendant à l'amnistie des infractions pénales commises à l'occasion des événements survenus dans l'Université,

#### PRÉSENTÉE

Par MM. Jacques DUCLOS, Georges COGNIOT, Louis NAMY, Camille VALLIN, Jean BARDOL, Raymond BOSSUS, Léon DAVID, Raymond GUYOT, le Général Ernest PETIT, Georges MARRANE, Louis TALAMONI, Mmes Renée DERVAUX, Jeannette THOREZ-VERMEERSCH et M. Hector VIRON,

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La situation de l'Université s'aggrave sans cesse par le fait de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement et principalement par l'application de la réforme technocratique en cours. Aux légitimes revendications des étudiants pour les moyens d'étudier, pour l'adaptation de l'enseignement et pour une vie démocratique à l'Université, le Gouvernement prenant prétexte de l'agitation de petits groupes irresponsables, n'a pas hésité à déchaîner une brutale répression policière contre les étudiants.

Par la procédure du flagrant délit appliqué de façon unique pour ces événements, de lourdes condamnations ont été prononcées allant jusqu'à des peines d'emprisonnement ferme.

La recherche d'une solution démocratique et d'avenir pour l'Université exige en premier lieu comme le souhaitent les enseignants, les étudiants, les familles et les organisations de parents que soient effacées les sanctions pénales, tel est l'objet de notre proposition de loi dans son article unique que nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter.

#### PROPOSITION DE LOI

### Article unique.

Toutes les infractions pénales commises à l'occasion des événements survenus dans l'Université ou s'y rattachant sont amnistiées.